

**BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**  
-----  
**Séance du 13 février 2015**  
**(convocation du 6 février 2015)**

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme BOST Christine à M. TOURNERIE Serge  
M. DAVID Alain à Mme ZAMBON Josiane  
Mme MELLIER Claude à M. FEUGAS Jean-Claude  
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin  
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel  
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte  
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRE Pierre jusqu'à 10 h 00  
M. DAVID Yohan à Mme FRONZES Magali  
Mme DELATTRE Nathalie à M. CAZABONNE Didier  
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 10 h 50

Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques  
M. LAMAISSON Serge à M. LE ROUX Bernard  
Mme PIAZZA Arielle à M. DELAUX Stéphan  
M. POIGNONEC Michel à Mme LEMAIRE Anne-Marie  
M. SILVESTRE Alain à M. ROBERT Fabien  
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique

**EXCUSES :**

Mme CAZALET Anne-Marie, M. COLOMBIER Jacques

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Acquisition de bennes et de roulettes de chantier (5 lots) -  
Appel d'offres ouvert - autorisation de signature**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la gestion du parc matériels roulants et afin de répondre aux besoins des services métropolitains en matière de matériels roulants industriels (renouvellement et besoins nouveaux) Bordeaux Métropole a procédé à un appel d'offres ouvert européen sous forme de procédure allotie, en application des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics dans le but de procéder à l'acquisition desdits matériels.

Cet appel d'offres a été divisé en 5 lots et les prestations feront l'objet de marchés séparés à bons de commande sans minimum ni maximum, passés en application des dispositions de l'article 77 du code des marchés publics.

Les marchés sont conclus pour une durée de 1 an reconductible 3 fois.

Les dépenses correspondantes sont prévues pour l'exercice 2015/2019 :

- En investissement :
  - o Au budget principal pour toutes les lignes d'investissement réservées à l'acquisition de matériels roulants ;
  - o Au budget annexe déchets ménagers, chapitre 21, article 2182 et 2158 ;
- En fonctionnement, chapitre 011, articles 6355, 6156, fonction 0203.

Une mise en publicité a été effectuée au niveau européen.

A l'issue de la date limite de réception des offres, neuf (9) candidats ont remis une offre.

Les services métropolitains ont réalisé un rapport d'analyse des offres qui établit le classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir :

- Critère 1 : Prix des prestations (40%)
- Critère 2 : Valeur technique (40%)

- Critère 3 : Durée de la garantie (20%)

A l'issue de cette procédure, la commission d'appel d'offres réunie le 8 janvier 2015 a décidé d'attribuer les marchés correspondants :

- Lot 1 : Bennes à ordures ménagères à chargement arrière avec lève-conteneurs double chaises sur châssis 4\*2 de 19 tonnes de poids total admissible en charge à la société GAP véhicules industriels pour un montant annuel estimatif de 843.364,00 euros hors taxes (estimation des services : 900 000 € hors taxes).
- Lot 2 : Bennes à ordures ménagères à chargement arrière avec lève-conteneurs double chaises sur châssis 4\*2 de 19 tonnes de poids total admissible en charge à voie étroite à la société GAP véhicules industriels pour un montant annuel estimatif de 852.954,00 euros hors taxes (estimation des services : 996 000 euros hors taxes).
- Lot 3 : Bennes à gravats avec trémie sur berce amovible aux établissements Serge Beaudonnet pour un montant annuel estimatif de 201.600,00 euros hors taxes (estimation des services : 199 200 euros hors taxes).
- Lot 4 : Bennes à déchets de 40 m<sup>3</sup> sur berce amovible de classe 2 aux établissements Serge Beaudonnet pour un montant annuel estimatif de 165.000,00 euros hors taxes (estimation des services : 187 500 euros hors taxes).
- Lot 5 : Roulettes de chantier à la société Femil S.A.S. pour un montant estimatif de 47.314,00 euros hors taxes (estimation des services : 48 000 euros hors taxes).

En conséquence il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser M. le Président à signer le marché avec les entreprises correspondantes.

En application des articles L2121.12 et L2121.13 du code général des collectivités territoriales, le dossier est consultable par les Conseillers métropolitains à la direction de la commande publique, Hôtel métropolitain – bâtiment bas – 3<sup>e</sup> étage.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121.12 et L2121.13,

**VU** le code des marchés publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3, 77 et 57 à 59,

**VU** la décision de la commission d'appel d'offres en date du 8 janvier 2015 attribuant le marché intitulé «Acquisition de véhicules industriels et de caissons sur berce amovible» à la société GAP véhicules industriels pour les lots 1 et 2, aux établissements Serge Beaudonnet pour les lots 3 et 4, et à la société Femil S.A.S. pour le lot 5.

**ENTENDU** le rapport de présentation,

## **CONSIDÉRANT**

- que les services métropolitains ont procédé à une mise en concurrence et à une analyse des offres permettant d'obtenir les offres économiquement les plus avantageuses au sens du code des marchés publics et en fonction des critères de sélection imposés pour cette consultation,
- que par sa décision en date du 8 janvier 2015, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché intitulé «Acquisition de véhicules industriels et de caissons sur berce amovible» à la société GAP véhicules industriels pour les lots 1 et 2, aux établissements Serge Beaudonnet pour les lots 3 et 4, et à la société Femil S.A.S. pour le lot 5, pour un montant total annuel estimatif de 2 330 700€ hors taxes.
- qu'il y a lieu en conséquence d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec ces entreprises.

## **DECIDE :**

### **Article 1:**

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole est autorisé à signer avec les titulaires retenus par la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 8 janvier 2015 les marchés suivants :

- Lot 1 : Bennes à ordures ménagères à chargement arrière avec lève-conteneurs double chaises sur châssis 4\*2 de 19 tonnes de poids total admissible en charge à la société GAP véhicules industriels domiciliée rue de Fieuzal – 33523 Bruges cedex pour un montant annuel estimatif de 843.364,00 euros hors taxes (estimation des services : 900 000 € hors taxes).
- Lot 2 : Bennes à ordures ménagères à chargement arrière avec lève-conteneurs double chaises sur châssis 4\*2 de 19 tonnes de poids total admissible en charge à voie étroite à la société GAP véhicules industriels domiciliée rue de Fieuzal – 33523 Bruges cedex pour un montant annuel estimatif de 852.954,00 euros hors taxes (estimation des services : 996 000 euros hors taxes).
- Lot 3 : Bennes à gravats avec trémie sur berce amovible aux établissements Serge Beaudonnet domiciliés zone industrielle 32700 Lectoure pour un montant annuel estimatif de 201.600,00 euros hors taxes (estimation des services : 199 200 euros hors taxes).
- Lot 4 : Bennes à déchets de 40 m<sup>3</sup> sur berce amovible de classe 2 aux établissements Serge Beaudonnet domiciliés zone industrielle 32700 Lectoure pour un montant annuel estimatif de 165.000 euros hors taxes (estimation des services : 187 500 euros hors taxes).
- Lot 5 : Roulottes de chantier à la société Femil S.A.S. domiciliée à « Gastefer » 81120 Lombers pour un montant estimatif de 47.314,00 euros hors taxes (estimation des services : 48 000 euros hors taxes).

## **Article 2:**

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet :

- En investissement :
  - o Au budget principal pour toutes les lignes d'investissement réservées à l'acquisition de matériels roulants ;
  - o Au budget annexe déchets ménagés, chapitre 21, article 2182 et 2158 ;
- En fonctionnement, chapitre 011, articles 6355, 6156, fonction 0203.

## **Article 3 :**

Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement des marchés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 13 février 2015,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
20 FÉVRIER 2015

PUBLIÉ LE : 20 FÉVRIER 2015

M. ALAIN DAVID